

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **IMP GT** pour la formation M1 mention **Management Public (MP)** est composée comme suit :

Président:

- **Christophe ALAUX**, Directeur de l'IMP GT

Membres :

- **Anais SAINT JONSSON**, Assesseure aux formations
- **Hamid BACHIR BENDAOU D**, Responsable pédagogique du Master MP Alternance
- **Emil TURC**, Co-responsable pédagogique du Master MP
- **Khaled SABOUNE**, Responsable pédagogique du Master MP, Parcours Management des établissements sanitaires et sociaux

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **IMPGT** pour la formation M1 mention **Direction de projets ou établissements culturels, Parcours Management et droit des organisations et des manifestations culturelles (MDOMC)** est composée comme suit :

Président:

- **Christophe ALAUX**, Directeur de l'IMPGT

Membres :

- **Anais SAINT JONSSON**, Assesseure aux formations
- **Edina SOLDÓ**, Responsable pédagogique du Master MDOMC
- **Djelloul AREZKI**, Co-responsable pédagogique du Master MDOMC

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université